

# Lignes directrices sur l'utilisation de stations de lavage des mains portatives dans les établissements de services personnels et de santé

Septembre 2025



## Objectif

Les présentes lignes directrices fournissent aux agentes et agents d'hygiène du milieu et au public des renseignements sur l'utilisation des stations de lavage des mains portatives dans les établissements de services personnels et de santé. Les exigences décrites dans ce document s'appliquent uniquement aux utilisations dans ces types d'établissement. Les stations ne doivent pas être utilisées à d'autres fins que le lavage des mains.

## Justification

Les stations de lavage des mains portatives sont conçues pour être utilisées en l'absence de plomberie fixe ou lorsque l'installation de plomberie fixe est impossible. Ces stations sont essentielles au maintien d'une bonne hygiène des mains dans les établissements de services personnels afin de prévenir la propagation de micro-organismes pathogènes, dans un contexte où le personnel manipule fréquemment l'équipement et est en contact étroit avec la clientèle. Étant donné l'importance de se laver les mains dans ces établissements, une agente ou un agent d'hygiène du milieu peut, dans certaines circonstances, approuver l'utilisation d'une station de lavage des mains portative. Celle-ci doit être nettoyée et désinfectée régulièrement pour éviter la contamination par des agents pathogènes, la croissance de biofilms et la contamination des utilisateurs. La station doit toujours être en bon état de fonctionnement lorsque des services sont donnés dans l'établissement.



# Exigences relatives à l'installation d'une station de lavage des mains portative

Pour que l'utilisation d'une station de lavage des mains portative soit autorisée, la station doit satisfaire aux exigences suivantes :

- **Emplacement et accessibilité**

- La station doit être adjacente à un poste de travail dans les établissements de services personnels ou située près d'un poste de changement des couches dans les établissements de santé.
- La station doit servir exclusivement au lavage des mains. Elle ne doit pas être utilisée pour retraiter du matériel ou laver la vaisselle.

- **Approvisionnement en eau et température**

- La station doit être approvisionnée en eau propre et potable et distribuer de l'eau chaude et froide.
- Un robinet sans contact (automatique) est recommandé pour réduire le risque de contamination croisée.

- **Savon et séchage des mains**

- Afin de réduire le risque de contamination, la station doit être munie d'un distributeur de savon liquide ou en mousse.
- Des serviettes en papier doivent être mises à la disposition des utilisateurs ou un sèche-mains doit être installé près de l'évier pour un accès facile.
- Si des serviettes en tissu sont utilisées, elles doivent être lavées après chaque utilisation. L'agente ou l'agent d'hygiène du milieu doit en approuver l'utilisation.

- **Élimination des serviettes en papier utilisées**

- La station doit être équipée d'une poubelle pour les serviettes en papier utilisées et les déchets. La poubelle doit être munie d'un sac et vidée régulièrement pour éviter les débordements ou toute contamination.



- ♦ **Plan d'assainissement**

- La station (y compris le robinet, le distributeur de savon et les surfaces) doit être nettoyée et désinfectée tous les jours.
- Le réservoir d'eau potable doit être vidé, nettoyé, désinfecté et rempli quotidiennement ou selon les besoins.
- Le réservoir d'eau grise doit être vidé, nettoyé et désinfecté fréquemment.

- ♦ **Formation du personnel**

- Le personnel doit savoir comment utiliser et entretenir la station. Il doit savoir comment nettoyer, désinfecter et remplir le réservoir d'eau potable, et comment vider, nettoyer et désinfecter le réservoir d'eau grise.



## Procédure écrite

Les exploitants d'établissement doivent remettre à l'agente ou à l'agent d'hygiène du milieu une procédure écrite pour l'entretien et l'utilisation d'une station de lavage des mains portative dans leur établissement. La procédure écrite doit comprendre, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

- La routine de vérification de l'état et de la propreté de la station et de tous ses composants (ex. éviers, robinets, conduites d'eau, siphons, drains, raccords, pompes, chauffe-eau, réservoirs d'eau potable, réservoirs d'eaux grises, surfaces de finition).
- Le processus d'entretien et de nettoyage de la station, au besoin (suivre les instructions du fabricant, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation d'un nettoyeur ou d'un désinfectant sur les composants de la station).
- Le processus et la fréquence de remplissage des distributeurs de savon, de serviettes en papier, de nettoyeur et de désinfectant, et le processus et la fréquence de remplacement des brosses de nettoyage.
- Le processus d'inspection, de remplissage et de nettoyage du réservoir d'eau potable et le processus d'assainissement de la zone de remplissage.
- Le processus et la fréquence d'inspection et de la vidange du réservoir d'eau grise. L'eau grise doit être vidangée dans un égout ou un drain sanitaire. Il est interdit de déverser des eaux grises sur le sol ou dans un égout pluvial. Le processus doit indiquer la méthode de nettoyage et d'assainissement du réservoir.
- La documentation attestant que la station peut distribuer de l'eau potable chaude et froide en tout temps.



## Sources

Alberta Health Services. (2018). *Sink Requirements for Special Events*. [albertahealthservices.ca/assets/wf/eph/wf-eh-sink-requirements-for-special-events.pdf](https://albertahealthservices.ca/assets/wf/eph/wf-eh-sink-requirements-for-special-events.pdf)

Alberta Health Services. (2020). *Written Procedures-Personal Services*. [albertahealthservices.ca/assets/wf/eph/wf-eph-written-procedure-templates-personal-services.pdf](https://albertahealthservices.ca/assets/wf/eph/wf-eph-written-procedure-templates-personal-services.pdf)

Agence de la santé publique du Canada. (2025, 3 juin). *Lavez-vous les mains pour réduire la transmission des maladies infectieuses*. [canada.ca/fr/sante-publique/services/vie-saine/hygiene-mains.html](https://canada.ca/fr/sante-publique/services/vie-saine/hygiene-mains.html)

Santé publique Ontario. (s.d.). *Hygiène des mains*. [publichealthontario.ca/fr/health-topics/infection-prevention-control/hand-hygiene](https://publichealthontario.ca/fr/health-topics/infection-prevention-control/hand-hygiene)



Pour en savoir plus, contactez le Service d'hygiène du milieu :  
2 Hospital Road, Whitehorse (Yukon) Y1A 6A7  
[environmental.health@yukon.ca](mailto:environmental.health@yukon.ca)  
867-667-8391

